Fédération Française du Sport Adapté

Du 2 au 4 mai 2017

A Aubagne en Provence (13)

CHAMPIONNAT DE FRANCE

SPORT ADAPTE JEUNES

SAJ

Sport Adapté Jeunes

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

CNDS CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

Région Provence Alpes Côte d'Azur

AUBAGNE en Provence

malakoff médéric

POWERADE BOISSON POUR LE SPORT

Nous sommes Marseille

MARSEILLE PROVENCE M2017 CAPITALE EUROPÉENNE DU SPORT

VILLE DE MARSEILLE www.marseille.fr

Sommaire

Mots d'accueil	p 3
Bienvenue à Aubagne en Provence	p 6
Venir à Aubagne en Provence	p 8
Le Comité d'Organisation Local	p 10
Programme Prévisionnel	p 11
Informations Générales	p 12
Précisions Techniques	p 14
Fiche Association	p 23
Fiche de demande de dérogation individuelle	p 24
Fiche de demande de dérogation par équipe	p 25
Fiche d'autorisation d'hospitalisation	p 26
Fiche Récapitulative	p 27
Accès sur les lieux de compétition	p 28
Liste des Hébergements	p 29
Concours Jeune Footballeur	p 32
Challenge Adap'tirs	p 34

Mots d'accueil

Aubagne-en-Provence, ville très engagée dans l'accessibilité des personnes en situation de handicap, nous estimons que le sport change la vie et change le « regard des autres ».

Ville sportive par excellence et par passion, avec 47.000 habitants dont 16.000 licenciés dans une association ou dans un club sportif, toutes disciplines confondues, Aubagne a pris l'habitude d'accueillir les plus grands tournois dans toutes les disciplines y compris dans le sport adapté.

Car le sport synonyme de dépassement de soi mais aussi de solidarité, c'est le sport que nous aimons.

Pour la ville d'Aubagne, partenaire « Or » dans l'organisation et la tenue de Marseille Provence Capitale européenne du Sport en 2017, accueillir durant trois jours des centaines de jeunes sportifs en situation de handicap est un honneur et un plaisir.

Je souhaite à tous les sportifs de la Fédération française du Sport adapté, à tous les organisateurs, accompagnateurs et aux nombreux spectateurs, un beau et joyeux Championnat de France.

Vive le Sport adapté,

Vive tous les Sports à Aubagne-en-Provence.

Gérard GAZAY
Maire de la ville D'Aubagne

En cette année 2017, où nous sommes avec Marseille Provence, capitale européenne du sport, nous avons l'honneur d'accueillir du 2 au 4 mai le championnat de France sport adapté jeunes.

Durant 3 jours notre ville mettra à l'honneur le Sport Adapté, où plus de 600 sportifs de 12 à 20 ans, en situation de handicap s'adonneront à la pratique de nombreuses disciplines sportives telles que l'athlétisme, le foot, le basket, la natation, le tennis de table…, le tout, autour des valeurs du sport.

Pour ce faire, l'ensemble de nos infrastructures sportives municipales sera dédié à cette manifestation, qui je tiens à le rappeler a obtenu un label or dans le cadre de MP 2017.

Aubagne en Provence est une ville résolument sportive, avec ses 16 000 licenciés et ses 135 clubs, nous avons la volonté de promouvoir et de développer l'ensemble du panel sportif, car nous ne faisons aucune différence entre le sport compétition, le sport loisir, l'handisport, le sport adapté, le sport santé… tout le monde doit pouvoir trouver sa place et son épanouissement dans le sport qu'il souhaite.

Cette nouvelle compétition fait suite au championnat de France de basket en sport adapté, que nous avions organisé en 2015, qui était une première pour notre ville et également pour le sud de la France, en sont le plus bel exemple.

Un grand merci à la fédération française, à la ligue PACA pour la confiance qu'ils ont témoigné à notre ville en nous choisissant.

A tous, je souhaite dès à présent, un bon championnat de France.

Pascal AGOSTINI
Adjoint au Maire de la ville D'Aubagne
Délégué aux sports
Conseiller de territoire du pays d'Aubagne et de l'Etoile

La région Provence Alpes Côte d'Azur est heureuse d'accueillir cette année trois évènements nationaux.

En effet le CDSA 83, en partenariat avec la Ligue FFPJP, organisera le Championnat de France de Pétanque Sport Adapté du 9 au 11 juin 2017 à Hyères (83) et le Championnat de France de Tennis sport Adapté se tiendra du 1er au 3 juillet 2017 à Aix-en-Provence (13) organisé par le CDSA 13 en partenariat avec la Ligue de tennis (une convention régionale ayant été signée avec la Ligue Sport Adapté en mai 2016).

Le championnat de France SAJ se déroulera du 2 au 4 mai 2017 sur la commune d'Aubagne en Provence, j'en profite pour remercier l'Equipe municipale pour la mise à disposition gracieuse de l'ensemble des locaux nécessaire à la bonne organisation de la manifestation et tout le soutien apporté.

Rattaché à Marseille Capitale Européenne du sport « MP2017 », notre labellisation OR nous permet de renforcer et fédérer, autour d'une dynamique collective, le mouvement sportif, les acteurs institutionnels, le monde économique et le milieu éducatif.

« Le sport pour tous » animé par des valeurs de partage, de solidarité, de dépassement de soi rayonnera lors de cette compétition.

Merci à toutes les personnes qui participent à la réalisation de ce Championnat.

Nous souhaitons réussite à l'ensemble des sportifs, ainsi qu'une agréable découverte de notre région et de notre ville d'accueil.

Bon championnat de France à tous !

Evelyne DIAZ
Présidente de la Ligue Paca du Sport Adapté

Bienvenue à Aubagne en Provence

Ville centre de la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de ses 105 000 habitants, Aubagne (47 000 habitants en 2012) s'étire, sur 54,9 km^2, au pied du massif du Garlaban et des contreforts de la Sainte-Baume. La ville natale de Marcel Pagnol occupe une place singulière aux portes de Marseille la métropole régionale, d'Aix-en-Provence et de Toulon.

Par son dynamisme économique et culturel, par son identité provençale forte et par la capacité d'innovation de son service public. La gratuité des transports en constitue l'illustration la plus récente.

Les marchés d'Aubagne sont connus dans toute la région. On y vient pour retrouver l'irremplaçable plaisir du marché provençal. Cinq jours par semaine, le cours Foch, le cours Voltaire et le cours Barthélemy mêlent saveurs et accents.

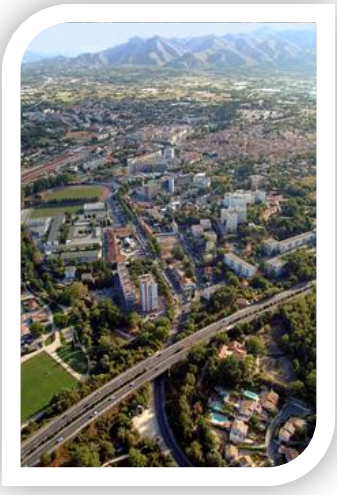

Pourtant, rien n'était acquis au tournant des années soixante-dix. Aubagne a été en effet la première ville de France à être totalement entourée d'autoroutes. Le triangle autoroutier qui ceinture la ville aurait pu signifier son déclin et sa dilution dans l'aire métropolitaine marseillaise. De ce handicap, elle a su au contraire faire une force, surmonter la disparition de ses activités traditionnelles (tuileries, faïenceries), pour s'affirmer à la fois comme le pôle de développement de l'est marseillais et comme un haut lieu des arts de la terre.

Les Aubagnais sont profondément attachés à cette autonomie à l'égard de la grande voisine (ils l'ont réaffirmé lors d'un référendum local le 13 juin 2010) comme à ce passé d'argile et à cette mémoire ouvrière, dont témoignent encore les cheminées qui se dressent fièrement aux entrées de la ville.

Aubagne accueille tous les deux ans, au mois d'août, les meilleurs artisans de l'art céramique, à l'occasion du plus grand marché potier de France : Argilla.
Dans l'intervalle, La biennale de l'art santonnier, lui succède une année sur deux en novembre et justifie le titre envié de « Capitale des santons de Provence ».

Autre élément fort d'attractivité touristique, la commémoration de la bataille de Camerone, chaque 30 avril au siège de l'Etat-Major de la Légion étrangère, quartier Viénot, qui abrite le musée national de la Légion.

Six Aubagnais sur dix travaillent aujourd'hui sur les sites d'activités des Paluds, de La Martelle, de Napollon et de Saint-Mitre.

Cette proximité du lieu de travail favorise la vitalité des quelques 600 associations aubagnaises, le succès des nombreux événements festifs organisés tout au long de l'année et la fréquentation des différents espaces de citoyenneté ouverts dans le cadre de la démocratie participative.

Cette vie associative et citoyenne, encouragée par le haut niveau d'équipement (un théâtre, 9 salles de cinéma, une MJC, deux salles d'expositions, une université du temps libre, 2 piscines, une patinoire, des stades et gymnases où pratiquent 16000 licenciés sportifs) constitue l'un des principaux éléments de la qualité de vie de la commune.

Venir à Aubagne en Provence

Voiture :

Aubagne est accessible depuis Marseille et Toulon par l'**autoroute A50** et depuis Aix par l'**A52**.
La D8n, ancien tracé de la voie romaine, traverse Aubagne et Cuges-les-Pins, en direction de Toulon.
La D96 relie Roquevaire et Auriol, en direction d'Aix.
La D560 relie Auriol à Saint-Zacharie en direction de Brignoles.

Avion :

Aéroport international Marseille-Provence
Aéroport international de Toulon-Hyères

Train :

Le TGV Méditerranée qui place Paris à 3h15 de Marseille.
Le TER relie la gare de Marseille Saint Charles à la gare d'Aubagne en 15 minutes entre 6h et 23h (en semaine).

Le Pays d'Aubagne et de l'Étoile est facilement accessible et proche des hauts lieux touristiques de la région :

- Aéroport Marseille-Provence : 45 km
- Aix : 36 km
- Marseille : 22 km
- Cassis : 15 km
- Toulon : 48 km
- Aéroport Toulon – Hyères : 72 km

Le Comité d'Organisation Local

FONCTION	CONTACT
Présidente du COL	Evelyne DIAZ
Trésorière	Monique VAN DEN BRANDE
Secrétaire général	Nicolas HUREZ
Commission Evènement	Evelyne DIAZ
Commission Logistique	Bernard PATIN
Commission Sportive	Rémy BRIAND
Commission Hébergement / Restauration	Robert MARTI
Commission Médicale	Evelyne DIAZ
Commission Développement Durable	Jean Louis MONTIEL

FONCTION	CONTACT
Directeur Technique Fédéral du championnat	Céline MASSANET
Cadre Technique National	
❖ **Athlétisme**	Quentin SCHILLE
❖ **Basketball**	Hervé DEWAELE
❖ **Football**	Hervé DEWAELE
❖ **Natation**	Aurélie CHARASSE
❖ **Tennis de Table**	Yves DRAPEAU
Référent Championnat de France CSN	
❖ **Athlétisme**	Fréderic DRIEU / Céline COPPOLA
❖ **Basketball**	Jean-Claude RIBERT
❖ **Football**	Didier DEVAUX
❖ **Natation**	Antoine HOONAERT
❖ **Tennis de Table**	Adrien DODU

COL SAJ 2017

Ligue Sport Adapté PACA

Evelyne DIAZ

Résidence les Marronniers

Avenue Antide Boyer - 13400 AUBAGNE

Tel : 04 42 04 94 01 / 06 79 05 52 30

Mail : **contact@liguepacasa.fr**

Programme prévisionnel

Mardi 2 Mai 2017

- **14h00-18h30** — **Accueil des délégations** à **l'Espace des libertés**
- 14h00 - 19h00 — Ateliers découvertes
- 18h30 — Cérémonie d'ouverture
- 19h00 – 20h30 — Repas
- **20h00** — **Réunion technique**

Mercredi 3 Mai 2017

- **9h00 – 12h00** — **Epreuves**
- 12h30 – 13h30 — Repas
- **13h30 – 18h00** — **Epreuves**
- 19h00 – 23h00 — Diner et soirée de gala

Jeudi 4 Mai 2017

- **9h00 – 12h00** — **Epreuves**
- 10h00 — Distribution panier repas
- **13h** — **Fin du championnat**

Ce programme est prévisionnel et est susceptible d'être modifié.

Informations générales

Retour des inscriptions au plus tard le Vendredi 24 Mars 2017.

Engagements :

Un fichier Excel est joint à ce dossier d'inscription.
Merci de renseigner les champs de la discipline choisie et la fiche association.
Il vous faudra transmettre le fichier à votre Ligue pour validation, signature et envoi au COL. Les engagements seront validés en collaboration avec votre CDSA.

Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

Le mardi 2 mai 2017 de 14h00 à 18h30
Espace des Libertés
Avenue Antide Boyer - 13400 Aubagne.

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.
A cette occasion, il sera remis l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration et aux cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions : engagements pour la compétition, nombre de repas, licence et certificat médical si contre-indication notée sur la licence de la saison en cours.
Sans présentation des licences compétitives 2016-2017 les sportifs ne pourront pas participer à la compétition.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence cadre bénévole sport adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement.
Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée et l'accès aux zones de pratique sera interdit.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical FFSA de non contre-indication de la pratique en compétition (fonction de la discipline dans laquelle s'engage le sportif).

Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.
Les repas auront lieu au :

Espace des Libertés
Avenue Antide Boyer - 13400 Aubagne.

Les informations concernant le lieu de la soirée de Gala du mercredi soir vous seront données à votre arrivée.

Le repas du jeudi midi sera distribué sur site sous forme de panier repas à partir de 10h00.

Hébergements

Une liste d'hôtels est fournie dans ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation.

Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.
Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs.**

Transport

Le réseau des bus de l'agglo permet de circuler dans les douze communes du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, lignes régulières ou bus à la demande, navettes de centre-ville ou cars scolaire.

Un moyen de locomotion est à prévoir pour la soirée de Gala.

Précisions techniques

La réglementation FFSA et modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement des cinq disciplines est disponible sur le site internet fédéral : http://www.ffsa.asso.fr dans la rubrique « informations sportives - documents sportifs» et sur « l'espace club ».

En cas de contestation, un jury souverain sera mis en place. Il sera composé de 4 membres :

- Un membre de la Commission sportive Nationale de la discipline FFSA ;
- L'arbitre responsable de la manifestation ;
- Le Cadre Technique National FFSA de la discipline (ou son représentant délégué) ;
- 2 membres du COL.

Un jury souverain sera présent sur chaque site sportif. En cas de litige, transmettre par écrit la réclamation à la CSN de la discipline FFSA qui réunira le jury.

Le représentant du DTN, les CSN et le COL pourront décider du maintien ou de la suppression d'une épreuve en fonction du nombre d'inscrits.

Les épreuves

Les épreuves compétitives du mercredi et jeudi s'organisent autour de 5 disciplines. Les sportifs ne peuvent s'inscrire qu'à une seule discipline compétitive

- Athlétisme (individuel ou combiné)
- Basket,
- Foot à 5 et à 7
- Natation
- Tennis de Table

Modalités d'inscription

Le championnat de France de SAJ relève des règlements : athlétisme, basketball, football, natation et Tennis de Table FFSA.
Peuvent participer au Championnat de France de SAJ FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2016-2017.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition.
Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Chaque association participante doit désigner un entraîneur officiel licencié FFSA seul habilité à accéder à la réunion technique ainsi qu'aux zones techniques de la manifestation.

Pour la participation au Championnat de France, **la fiche d'inscription individuelle ou par équipe** doit être validée par le président de la Ligue Régionale et le président du Comité Départemental du Sport Adapté.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- ✓ **Date et résultats du championnat départemental, régional ;**
  Les résultats officiels des championnats départementaux et régionaux auxquels les sportifs ont participé doivent être joints au dossier d'inscription.

- ✓ **Justificatif de participation à une rencontre qualificative (préciser la Division de pratique) ;**
  Le cas échéant, une demande de dérogation (voir page 24 et 25 du dossier) au cas où la région ou le département d'origine du sportif n'organise pas de compétition qualificative.

Le référent Championnat de France de chaque Commission sportive Nationale FFSA doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent être adressés à la CSN FFSA dans laquelle s'inscrit le sportif directement par mail.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le Vendredi 24 Mars 2017.** Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le 24 Mars 2017, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Aucun remplacement d'un sportif par un autre ne pourra être autorisé. Aucun changement d'épreuve ne sera accepté après la date limite d'inscription.

Les dossiers d'inscriptions seront enregistrés par ordre chronologique d'arrivée.

Réunion Technique

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de chaque CSN et le Cadre Technique National de chacune des disciplines est programmée le :

Mardi 2 mai 2017 à 20h
l'Espace des Libertés
Avenue Antide Boyer, 13400 Aubagne

Un entraineur de chaque délégation devra être présent à cette réunion, et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraineurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée**.**
Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autre que celles annoncées, veillez à adresser vos questions préalablement à la Fédération – Service Championnats de France.

Demande de sur-classement

Le sportif qui demande le sur-classement doit présenter un certificat médical visé par un médecin possédant la spécialité « médecin du sport ». Le médecin devra faire figurer la mention « sur-classement autorisé en compétition ».

Les demandes de sur-classement ne sont possibles que pour les disciplines football et basket (cf. règlementation basket et football).

Classification

En cas d'écart trop important entre la division annoncée et la performance réalisée, la disqualification sera prononcée par le juge arbitre responsable du championnat. La réintégration dans une autre division en cours de championnat n'est pas possible. Ceci n'est pas valable pour la natation puisque des tests sont réalisés en amont de la compétition.

Règlementation

Athlétisme :

Un sportif peut s'inscrire soit en épreuves individuelles, soit en épreuves combinées.
Les sportifs souhaitant participer sont tenus d'avoir une tenue de compétition obligatoire et le maillot aux couleurs de leur association.

Règlement « Epreuves combinées »
Plusieurs épreuves sont ouvertes au championnat de France Sport Adapté Jeunes Athlétisme :

- Les sportifs inscrits en Division 3, toutes catégories effectueront un Triathlon.
- Les sportifs inscrits en Division 1 ou 2, catégorie Poussin, Benjamin ou Minime effectueront un Quadrathlon.
- Les sportifs inscrits en Division 1 ou 2, catégorie Cadet, Junior ou Espoir (scolarisés IME ITEP) effectueront un Pentathlon ou les Epreuves Individuelles selon le règlement général d'athlétisme FFSA.

Règlement « Epreuves individuelles »
Voir règlement Athlétisme FFSA

- En D1 : Un athlète peut effectuer 3 épreuves mais reste limité à deux courses maximum de la même famille (sprint ou ½ fonds).
  Ex : 3 sauts ou 3 lancers, 2 sauts et 1 course, 2 lancers et 1 course, 2 courses et 1 saut ou 1 lancer, 2 sauts et 1 lancer, 2 lancers et 1 saut, Epreuves combinées et 1 épreuve individuelle. Pour le ½ fonds possibilité de doubler 800m/1500m ou 1500m/5000m chez les hommes et 800m/1500m ou le 1500m/3000m chez les filles, impossibilité de doubler 800m/5000m ou 800m/3000m.
  Cependant il sera autorisé à un athlète de doubler 400/800.

- Un sportif peut participer à une épreuve en D1 et une en D2, dans ce cas il est limité à deux épreuves de famille différente (ex : 100m D1 / Longueur D2).

- En D2 le nombre d'épreuves est limité à 2 en individuelles : 1 course et 1 concours ou deux concours.

Réclamations

Le jugement des épreuves s'effectue sous la responsabilité d'un Juge Arbitre de la fédération habilitée par le DSF. Le responsable d'équipe ou son représentant, peut porter réclamation par écrit auprès du Président du Jury.

Pour porter réclamation, un responsable de l'association doit être en possession d'une licence cadre bénévole sport adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement.
Sans licence, aucune réclamation ne sera autorisée et l'accès aux zones de pratique interdit.

Toute réclamation devra être accompagnée d'une caution de 50 € qui sera restituée si la réclamation aboutit en faveur du sportif, dans le cas inverse cette réclamation sera gardée par le COL.

Catégories d'âge

Catégories	Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Espoirs IME ITEP
Année de naissance	2006 2007	2004 2005	2002 2003	2000 2001	1998 1999	1995 1997

Triathlon Division 3 Toutes Catégories

Poussins	Vortex	Longueur	50m ou 400m marche
Benjamins	Vortex	Longueur	50m ou 400m marche
Minimes	Vortex ou Poids Garçons : 2kg / Filles : 1kg	Longueur	50m ou 400m marche
Cadets	Vortex ou Poids Garçons : 3kg /Filles : 2kg	Longueur	100m ou 400m 800m marche
Juniors	Vortex ou Poids Garçons : 4kg /Filles : 3kg	Longueur	100m ou 400m 800m marche
Espoirs	Vortex ou Poids Garçons : 5kg / Filles : 4kg	Longueur	100m ou 400m 800m marche

Quadrathlon Division 2 POUSSIN – BENJAMIN -MINIMES

Poussins	Vortex ou Poids Garçons : 2kg / Filles : 1kg	Longueur ou hauteur	50m ou 50m haies	1000m
Benjamins	Vortex ou Poids Garçons : 3kg /Filles : 2kg	Longueur ou hauteur	50m ou 50m haies	1000m
Minimes	Vortex ou Poids Garçons : 4kg /Filles : 2kg	Longueur ou hauteur	50m ou 50m haies	1000m

Quadrathlon Division 1 POUSSIN – BENJAMIN -MINIMES

Poussins	Vortex ou Poids Garçons :2kg / Filles : 1kg	Longueur ou hauteur	50m ou 50m haies	1000m
Benjamins	Vortex ou Poids Garçons :3kg / Filles : 2kg	Longueur ou hauteur	50m ou 50m haies	1000m
Minimes	Vortex ou Poids Garçons : 4kg /Filles : 2kg	Longueur ou hauteur	50m ou 50m haies	1000m

Pentathlon division 1 ou 2 CADET – JUNIOR – ESPOIR (scolarisés IME ITEP)

Cadets	Poids Garçons : 5kg Filles : 3kg	Longueur	Hauteur	100m ou 110m haies Garçons/ 100 haies Filles	1000m masculin 800m féminin
Juniors	Poids Garçons : 6kg Filles : 4kg	Longueur	Hauteur	100m ou 110m haies Garçons/ 100 haies Filles	1000m masculin 800m féminin
Espoirs	Poids Garçons : 7kg Filles : 4kg	Longueur	Hauteur	100m ou 110m haies Garçons/ 100haies Filles	1000m masculin 800m féminin

Basketball :

Catégories d'âge : 2016-2017

Catégories	Jeunes 1	Jeunes 2
Année de naissance	2004-2002	2001-1998

Demande de sur-classement Jeunes 1 en Jeunes 2 : Seuls les Jeune 1 en dernière année peuvent être surclassés en Jeunes 2.

Le jeune qui demande le sur-classement doit présenter un certificat médical visé par un médecin possédant la spécialité « médecine du sport ». Le médecin devra faire figurer, la mention « sur-classement autorisé pour la compétition en basketball ».

Rappel règlement

- En D1 et D2 les équipes évoluent dans les catégories féminines ou masculines. En cas de mixité elles joueront en catégorie masculine. Les D3 évoluent en équipes mixtes.
- Match en 5 contre 5 en catégorie Masculine et Mixte. Match en 3 contre 3 en catégorie Féminine.

Football :

Catégories d'âge : 2016-2017

Catégories	12-15 ans	16-20 ans
Année de naissance	2005-2002	2001-1997

Le jeune qui demande le sur-classement doit présenter un certificat médical visé par un médecin possédant la spécialité « médecine du sport ». Le médecin devra faire figurer, la mention « sur-classement autorisé pour la compétition en football ».

Catégorie 12/15 ans :

- Pourront participer aux championnats de France football du Sport Adapté Jeunes en catégorie 12/15 ans les jeunes ayant 12 ans à la première journée du tournoi et 15 ans à la dernière journée du tournoi ;
-
- Football à 5 : 6 à 8 joueurs, concours du Jeune Footballeur

- Demande de sur-classement possible pour la catégorie 16/20 ans, uniquement pour les jeunes de 15 ans.

Catégories 16/20 ans :

- Pourront participer aux championnats de France football du Sport Adapté Jeunes en catégorie 16/20 ans les jeunes ayant 16 ans à la première journée du tournoi et 20 ans à la dernière journée du tournoi.

- Football à 7 : 8 à 10 joueurs

Tennis de Table :

Catégories d'âge : 2016-2017

Catégories	Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Espoirs
Années de naissance	2008 et après	2007 2006	2005 2004	2003 2002	2001 1999	1998 1996

Division :

- D1, D2, D3 : -13,-15-18,-21 ans : Garçons et Filles
- D1 : Doubles uniquement messieurs-dames-mixtes

Qualification :

- Les joueuses et joueurs sélectionnés doivent être licenciés, à la date limite des engagements, dans une association affiliée par la ligue représentée (saison 2016-2017). Les joueuses et joueurs sélectionnés ne peuvent participer que dans un seul tableau.

- Le premier et le deuxième de chaque poule disputent le tableau principal (classement intégral)

Classification des joueurs :

Afin d'harmoniser au mieux les compétitions et confrontations, et dans l'intérêt de tous, la Commission Sportive Nationale de Tennis de Table de la FFSA peut, quand cela est nécessaire, reclasser un joueur ou une joueuse dans la division qui lui sera la plus adaptée. Cette classification sera effectuée après observation(s) des membres de la CSN Tennis de table.

Joueurs et joueuses D3 :

Joueur ou joueuse qui est dans la simple remise en jeu de la balle. Il ou elle s'applique à remettre la balle en restant centré sur son action et moins celle de l'adversaire. Il a peu ou pas de stratégie. La gestuelle est simple sans utilisation « désirée » des effets.

Joueurs et joueuses de D2 :

Joueur ou joueuse qui commence à mettre en place des stratégies, droite/gauche, court/long, suivant le placement ou la difficulté repérée de l'adversaire. Il a des difficultés dans la lecture des effets mais il peut en produire avec des techniques simples en coup droit et/ou revers.

Joueurs et joueuses de D1 :

Joueur ou joueuse qui est capable de mettre en place des stratégies et des actions élaborées sur la balle : rotation, vitesse, placement et trajectoire.

Les joueurs doivent être classés et engagés dans les divisions selon ces critères.

Natation :

La compétition aura lieu en bassin de 25m. Les tests de classification aux divisions (Exploranage, Sauv'nage et Technage) devront être renseignés dans la base de données nationale prévue à cet effet. Les résultats des compétitions qualificatives devront être envoyés avec l'inscription.

Conformément au règlement, les sportifs doivent s'engager dans les épreuves suivantes :

- D3 : 50m Dos et 100m crawl, les sportifs doivent s'engager dans les 2 épreuves.
- D2 : 100m crawl/dos et 200m crawl, les sportifs doivent s'engager sur les 2 épreuves.
- D1-Jeune 1 :
  - ✓ 50m nage libre (engagement obligatoire)
  - ✓ 100m 4 nages ou 6 minutes nages-hybrides (les sportifs doivent s'engager obligatoirement dans l'une de ces 2 épreuves)
- D1-Jeune 2 : les sportifs doivent s'engager obligatoirement dans 2 épreuves parmi 100m brasse/100m dos/200m 4 nages/200m nage libre

Catégories d'âges :

Catégorie	Jeune 1	Jeune 2
De **à**	2002 à après	1997 2001

FICHE ASSOCIATION

A renvoyer au COL avant le 24 Mars 2017

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

Ligue Sport Adapté PACA - *Evelyne DIAZ*

Résidence les Marronniers Avenue Antide Boyer - 13400 AUBAGNE

Tel : 04 42 04 94 01 / 06 79 05 52 30 - Mail : contact@liguepacasa.fr

N° Affiliation :	**Nom de l'association ou établissement :**
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (obligatoire) :	
Tél. :	**Mail.** :
Type de véhicule :	**Nombre :**

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	**40 €**		
Formule 2 -- Sportif Inscription au championnat avec forfait restauration 3 repas du mardi soir au mercredi soir (sans panier repas du jeudi midi)	**75 €**		
Formule 3 -- Sportif Inscription au championnat avec forfait restauration 4 repas du mardi soir au jeudi midi	**85 €**		

Formule 1 -- Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration	**40 €**		
Formule 2 -- Encadrant Inscription au championnat avec forfait restauration 3 repas du mardi soir au mercredi soir (sans panier repas du jeudi midi)	**55 €**		
Formule 3 -- Encadrant nscription au championnat avec forfait restauration 4 repas du mardi soir au jeudi midi	**65 €**		
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition			

Date :

Signature :

Demande de dérogation

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera à la CSN de la discipline.

Je soussigné(e) …… **agissant en mon nom**, demande dérogation pour participer au championnat de France, pour le motif suivant :

Je soussigné(e) ……
représentant légal de ……, **agissant en son nom**, demande dérogation pour participer au championnat de France pour le motif suivant :

- ❒ Sur-classement
- ❒ Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- ❒ Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative
  (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)
- ❒ Autre motif……

Visa et signature responsable association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur
- ❒ Favorable
- ❒ Réservé
- ❒ Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN
- ❒ Favorable
- ❒ Réservé
- ❒ Défavorable

Commentaires

Demande de dérogation par équipe

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera à la CSN de la discipline.

Je soussigné(e) ……

représentant légal de l'association, demande dérogation pour participer au championnat de France, pour le motif suivant :

- ❒ Sur-classement
- ❒ Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- ❒ Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative
  (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)
- ❒ Autre motif……

Visa et signature responsable association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- ❒ Favorable
- ❒ Réservé
- ❒ Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- ❒ Favorable
- ❒ Réservé
- ❒ Défavorable

Commentaires

Autorisation médicale

Je soussigné(e)……

Représentant légal de……, agissant en son nom, autorise :

Le médecin du championnat de France à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident, d'hospitalisation et au besoin d'intervention chirurgicale sous anesthésie générale.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à …….. Le……

Signature

Fiche récapitulative

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.
Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

COL FRANCE SAJ 2017
Ligue Paca du Sport Adapté
Résidence les Marronniers – Avenue Antide Boyer – 13400 AUBAGNE
04.42.04.94.01 / contact@liguepacasa.fr

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :
Cochez les cases pour ne rien oublier!

Pour le Vendredi 24 Mars 2017 :

- ❑ La fiche d'inscription « Association »
- ❑ La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- ❑ La fiche d'engagement
- ❑ **La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par la CSN)**
- ❑ Fiche d'autorisation d'hospitalisation

A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):

- ❑ Photocopies de la carte de sécurité sociale (une par sportif)
- ❑ La licence compétitive en cours de validité
- ❑ **Le certificat médical en cas de non contre-indication mentionnée sur la licence**
- ❑ **Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

Accès sur les lieux de compétition

Athlétisme : Stade de Lattre - Avenue des Goums
Football : Complexe mésonès - avenue Pierre Brosolette
Tennis de Table / basketball : Bras d'or - avenue du bras d'or
Piscine : quartier du Charrel

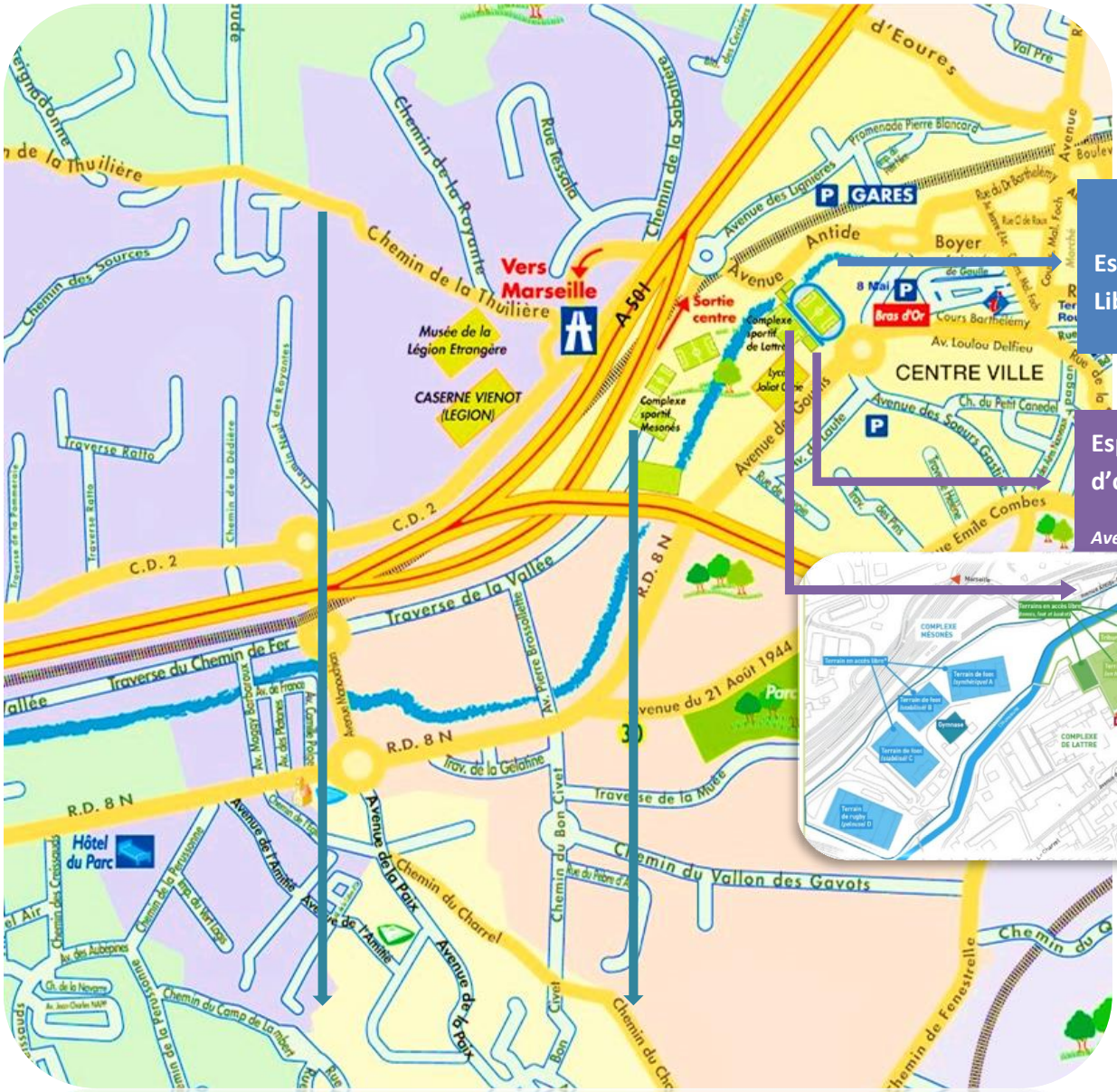

Piscine Alain Bernard	Complexe Mésonès
8 route nationale	*Avenue Pierre Brossolette*
Ouatier le charrel	*13400 Aubagne*

Hébergement

NOM ET COORDONNES	DESCRIPTIF	TARIFS	Kilomètres de la compétition
Souleïa 4 cours Voltaire 13400 Aubagne	HOTEL : 0442186440	90€ avec Petit Déjeuner	350m
La tour aux 7 fenêtres 7 la Sabatière 13400 Aubagne	CHAMBRES D'HOTES : Booking.com	74€	1
My hotel room 40 av d'Orléans 13400 Aubagne	HOTEL : Booking.com	67€	1.3
Mas de la nona 24 av sainte Nicole 13400 Aubagne	CHAMBRES D'HOTES : Booking.com	90€ avec Petit déjeuner	1.5
Le relais d'Aubagne Centre commercial la Martelle, les paluds 13400 Aubagne	HOTEL : 0442843233	60€	2
La bonne heure 815 chemin du charrel 13400 Aubagne	CHAMBRES D'HOTES : Booking.com	85€	2.3
Hotel du parc 206 ch de la Perussonne 13400 Aubagne	HOTEL : 0442032925	45€	2.4
La Tramontane 1105 ch du quartier des vaux 13400 Aubagne	GITE Booking.com	160€	2.5
Royal palmeraie 171 impasse du grand pin 13400 Aubagne	HOTEL : Booking.com	58€	2.8
Le mas de l'étoile RN396 Ch de la Gauthière 13400 Aubagne	HOTEL : 0442045554	59€	3
Chez jean 25 bd de la pinède 13400 Aubagne	CHAMBRE D'HOTES Booking.com	90€ avec petit déjeuner	3.2
Les colombettes 730 ch des cressauds 13400 Aubagne	GITE : Booking.com	300€ les 2 jours	3.3

NOM ET COORDONNES	DESCRIPTIF	TARIFS	Kilomètres de la compétition
Inter Hotel ZI les Paluds 13400 Aubagne	HOTEL : 0442186440	69€	3.5
Ibis budget Av des paluds 13400 Aubagne	HOTEL 0892680965	55€	3.5
Star 32 bd antonetti 13821 La penne sur huveaune	HOTEL : 0491270701	30€ avec petit déjeuner	4
Campanile Acti parc 2, ch de Saint Lambert 13821 la penne su huveaune	HOTEL : 0491272462	45€	4
Hotel Kyriad le Garlaban RN8 13400 Aubagne	HOTEL : 0442321540	**64€**	4
Hotel F1 110 av Col de l'Ange 13420 Gemenos	HOTEL : 0891705296	29€	4
B&B 250 av du château de jouques 13420 Gemenos	HOTEL : 0442709288	64€	5
Best western 250 av du château de jouques 13420 Gemenos	HOTEL : 0442327273	59€	5
Kyriad 250 av du château de jouques 13420 Gemenos	HOTEL : 0442321540	75€	5
Resort 250 av du château de jouques 13420 Gemenos	HOTEL : 0892682308	49€	5
La bergerie 100 ch gravier 13420 Gemenos	CAMPING : 0442322238	NC	5
Hostellerie de la source Saint pierre lès Aubagne 13400 Aubagne	HOTEL : 0442040919	90€	5
Bastide magdeleine 40 av du 2ème cuirassier 13420 Gemenos	HOTEL : 0442322016	99€	5
Le mas de Bertagne Ch du coupier 13420 Gemenos	HOTEL : 0618057398	95€	5
Le provence 200 av du 2ème Cuirassier 13420 Gemenos	HOTEL : 0442322055	38€	5
Novotel 184 av de St Menet 13011 Marseille	HOTEL : 0491439060	105€	5
Ibis budget 184 av de St Menet 13011 Marseille	HOTEL : 0892683256	45€	6

NOM ET COORDONNES	DESCRIPTIF	TARIFS	Kilomètres de la compétition
Formule 1 **184 av de St Menet** **13011 Marseille**	HOTEL : 0892683256	45€	6
Le Maillane **64 ch de St Menet** **13011 Marseille**	HOTEL : 0491248128	**75€**	6
Résidella **35 av Roque Fourcade** **13420 Gemenos**	HOTEL : 0442327820	58€	6
Les moulières **9 av de la durance** **13470 Carnoux**	HOTEL : 0442735851	55€	6
La crémaillère **Av maréchal juin** **13470 Carnoux**	HOTEL : 0442737152	60€	6
Première classe **117 traverse de la montre** **13011 Marseille**	HOTEL : 0892707267	45€	7
L'eau des collines **45 rte de la treille** **13011 Marseille**	HOTEL : 0491430600	59€	7
Résidence Coté Sud **657 avenue Marcel Pagnol** **13190 Allauch**	HOTEL : 0491951400	65€	10
Odyssée **28 rte de la sablière** **13011 Marseille**	HOTEL : 0491872071	50€	10
Ibis **Av Tramontane Athelia** **13600 la Ciotat**	HOTEL : 0442713400	89€	10
B&B **La Valentine** **13011 Marseille**	HOTEL : 0892788061	50€	10
Logis hôtel **La Fenière** **13720 La Bouilladisse**	HOTEL : 0442723838	72 à 110€	11
Occitan **Résidence de la Tuilerie** **13112 La Destrousse**	HOTEL : 0442187555	81€	14
Flower **34 av Eugène Julien** **13600 Ceyreste**	CAMPING : 0442830768	Mobil 'home 2CH 65€	14
Victoria Garden **Ch Arène Cros** **13600 La Ciotat**	APPART'HOTEL : 0442088585	53€	16
Santa Gusta **559 ch départemental** **13600 La Ciotat**	CAMPING : 0442831417	NC	16
La baie des Anges **Ch plaines Baronnes « les oliviers »** **13600 La Ciotat**	CAMPING : 0442831504	NC	16

Football : Concours du jeune footballeur

Catégorie 12/15 ans

Deux phases :

- Epreuves techniques 240 pts :
  - ✓ Jonglages : 200 pts
  - ✓ Frappes : 20 pts
  - ✓ Conduite de balle en slalom et enchaîner une passe sur cible : 20 pts
- Jeux 60 pts.
  - ✓ Evaluation en match

Modalités :

- Le cumul des points des deux épreuves déterminera le classement.
- Classement par points par année de naissance (4 classements).
- Un joueur non inscrit dans une équipe disputant le championnat de France à 5 peut participer aux épreuves techniques.
- 2 terrains de foot à 7
- 6 personnes à l'évaluation (commission foot/district FFF).

Organisation :

- Mercredi matin, sous forme d'ateliers : Jonglages, Frappes, Slalom.
- Mercredi après-midi et jeudi matin : Championnat de France football à 5 (Evaluation du joueur dans le jeu)

Epreuves techniques:

- Les Jonglages :
  - ✓ Pour le jonglage au pied. Le ballon posé au sol, le lever avec le pied de son choix. La comptabilisation commence dès que le joueur utilise le pied évalué. Pas de surface de contact de rattrapage autre que le pied évalué (ou la tête)
  - ✓ Alt : alterné pied droit puis pied gauche…
  - ✓ Pour la tête le joueur peut utiliser les mains pour lancer le ballon
  - ✓ Chaque joueur à deux tentatives. Le meilleur résultat sera conservé
  - ✓ La zone d'évolution doit être suffisante pour éviter les collisions entre les joueurs
  - ✓ Taille du ballon n° 5
  - ✓ 1 point par jonglage réussi. Le maximum de points.

- Les Frappes :
  - ✓ La précision de la frappe est évaluée devant le but
  - ✓ Ballon taille 5
  - ✓ Le ballon est arrêté pour le tir au but
  - ✓ 1 point par réussite : ballon doit atteindre le but **sans rebond** (barre et poteaux nuls)
  - ✓ 5 frappes par atelier (1 série pied droit, 1 série pied gauche)

- Parcours chronométré en slalom + passe
  - ✓ Départ porte 1
  - ✓ Passer dans la porte 2 et commencer le slalom (1 à droite au 1er essai et à gauche au 2emeEssai)
  - ✓ A la sortie du dernier plot enchainer la passe dans la cible :
    - 1er essai pied gauche
    - 2ème essai pied droit
  - ✓ Le chronomètre est déclenché en P1 et arrêté lorsque le ballon franchit la cible oupasse la ligne au niveau de P3 (voir croquis)
  - ✓ Pénalité : + 1 sec si le ballon ne franchit pas une porte ou n'atteint pas la cible
  - ✓ Bonus : - 1 sec si la cible est atteinte.

Jeux :

- Evaluation du jeu dans le cadre du championnat de France de foot à 5
- Les gardiens sont évalués en jeu à 5
- Le joueur obtiendra une note/60 en situation de match pendant le CF Foot à 5

	Jonglages				Frappes	Slalom	Jeux	Total
	PD	PG	Tête	Alt.	5 tirs aux but	2 passages	A5	
Points	50	50	50	50	20	20	60	300

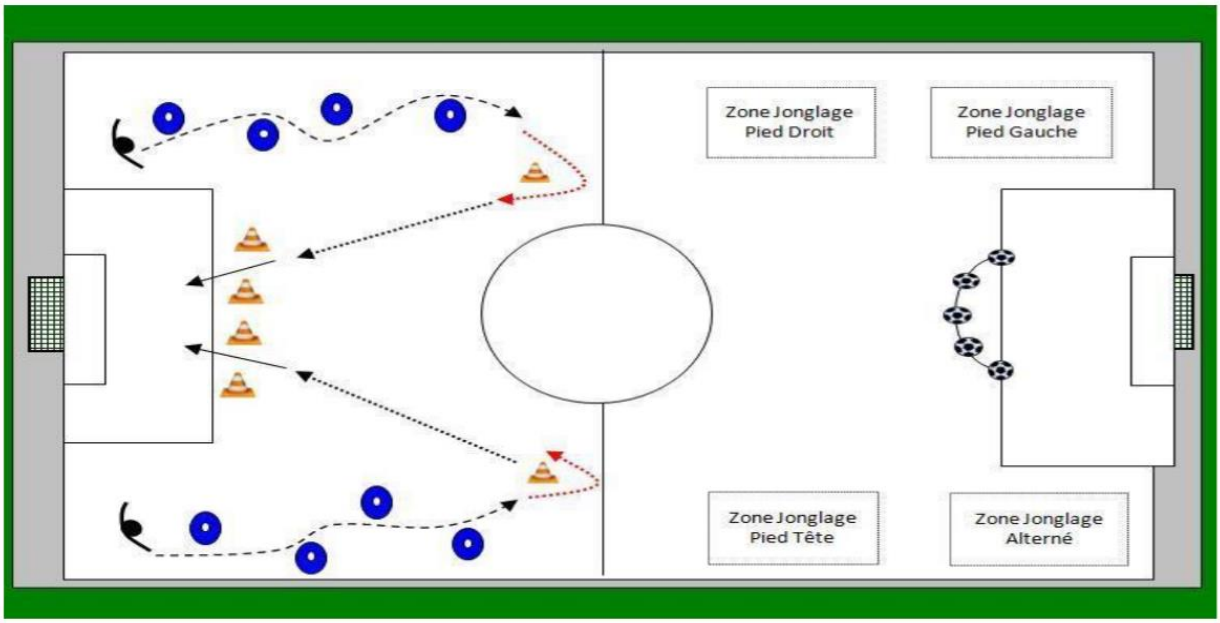

Basketball : Challenge Adap'tirs

EPREUVE Stéphane OBDIA
- DEXTERITE ET TIRS -

- 1 joueur tireur -
- 3 partenaires de passes -
- 2/3 rebondeurs -

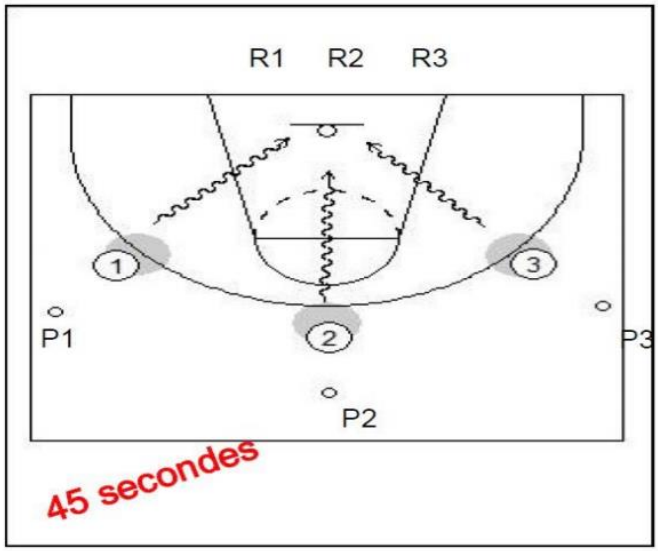

Déroulement :

le **joueur** démarre dos au panier **au repère 1**, un pied dans le cerceau. Il reçoit une passe de son partenaire situé à 3m de lui. Il fait **passer le ballon autour de sa taille 1 fois**, **pivote face au panier** et fait un **départ croisé** puis un **tir en course**. Il ne fait pas son rebond. Il court vers le **repère 2**, met un pied dans le cerceau et reçoit la balle de son 2ème partenaire, fait passer le ballon autour de la taille, pivote face au panier, départ croisé et tir en course...après le passage au repère 3, il recommence au repère 1 et ainsi de suite... pendant 45 secondes

Comptage des points :

1 panier = 2 points

Marcher au départ ou lors du tir = tir refusé
Si le ballon tombe lors du tour de taille = recommencer le tour de taille
Pas d'obligation de tir main gauche à gauche ni main droite à droite

EPREUVE Badou M'BOUP

- Adresse -

45 secondes

- 1 joueur tireur / plusieurs ballons -
- 1 ou plusieurs joueurs rebondeurs -
- 1 joueur ou plusieurs joueurs passeurs -

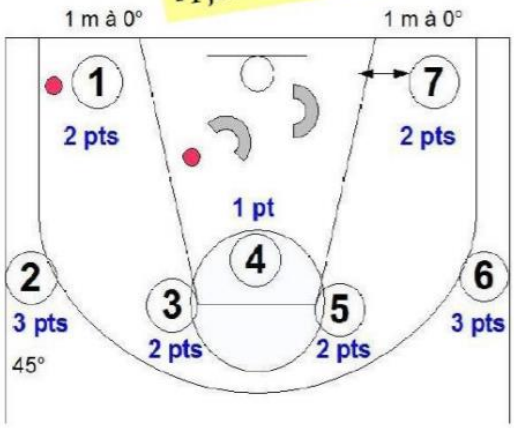

Déroulement :

- Le joueur tire des 7 positions dans l'ordre indiqué : **1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.** Il démarre avec le ballon au spot **N°1** ; Il recommence une nouvelle série au spot **N°1**...
- Plusieurs joueurs au rebond qui récupèrent et redonnent les ballons au tireur pour continuer l'épreuve.
- Le tir de 1 point se fait du demi cercle devant la ligne de lancer-franc.

Règles :

- Durée : **45 secondes**
- Ordre **:** Obligation de suivre l'ordre des spots lors d'une série...

Une série est terminée lorsque
les 7 tirs des 7 spots sont effectués :

- Recommencer une nouvelle série au spot N°1.
- La série en cours s'interrompt au retentissement du klaxon de fin de l'épreuve **(45 secondes).**
- **A l'issue des 45 secondes** : Chaque panier marqué valide un certain nombre de points. Additionner les points inscrits selon le chiffre indiqué sur le spot.

Comptage des points: **Tirs : 1 panier = 1, 2 ou 3 points**

Pénalités : Si l'emplacement matérialisé pour le tir n'est pas respecté le panier sera refusé. (cerceaux, plots, espaces, lignes...)

EPREUVE Braham YAHIAOUI

- Lancers Francs -

- 1 joueur tireur -
- 1 joueur rebondeur -
- 1 joueur passeur -

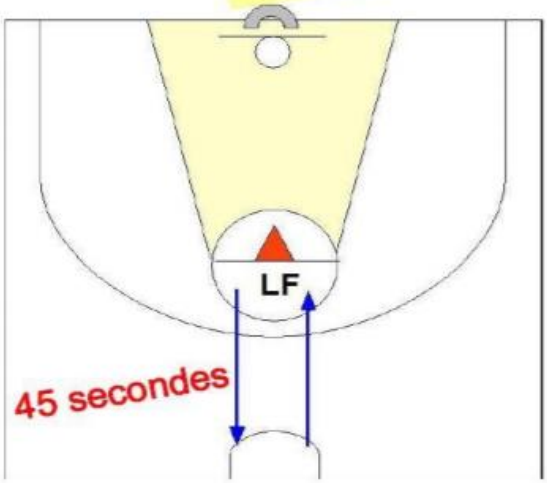

Déroulement :

- Plusieurs séries de 2 lancers-francs.
- Après 2LF consécutifs tentés, courir au rond central et revenir. (poser 1 appui dans le rond central et revenir)

Règles :

Durée : 45 secondes

- 5 secondes pour effectuer un LF
- Le klaxon retentit au milieu d'une série = Le LF marqué sera comptabilisé comme 1 point

Comptage des points:

- 1 lancer marqué = 1 point

Bonus :

- 2 lancers consécutifs marqués de la même série = 3 points

Pénalités :

- Pied(s) sur la ligne de lancer-franc = point refusé.
- Ne pas aller poser le pied dans le rond central = la tentative refusée.

Fédération Française du Sport Adapté

Partenaires institutionnels

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

CNDS
CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

Région Provence Alpes Côte d'Azur

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

AUBAGNE

MARSEILLE PROVENCE M2017 CAPITALE EUROPÉENNE DU SPORT

Partenaire principal

malakoff médéric

Partenaires locaux

ari
ASSOCIATION POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU EN DIFFICULTÉ
Les Ateliers de Provence